

(N^o 148.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Alphonse Auguste Sudot, sténographe du Sénat.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, né à Paris en 1801, a satisfait aux lois militaires dans sa patrie; il a été employé de 1829 à 1832 à la Compagnie Royale d'assurances contre l'incendie, où il n'a laissé que de bons souvenirs; il est marié, père de famille; l'un de ses enfants a déjà satisfait à la loi sur la milice, depuis qu'il est venu habiter la Belgique en 1834. Il est domicilié dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode, où il est environné de l'estime générale.

Il est sténographe au Sénat, motif pour lequel il a cru, par déférence, devoir s'adresser à notre Chambre pour obtenir la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Les avis de toutes les autorités lui sont on ne peut plus favorables.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.